

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Volet 3 — Vitalisation

Présentation d'un projet de vitalisation du territoire



*Ministère des
Affaires municipales
et de l'Habitation*

Québec 

CONTEXTE

Le Fonds Régions et Ruralité (FRR) vise à appuyer le développement local et régional. Une nouvelle entente entre le MAMH et la MRC des Chenaux, en vigueur du 1er avril 2025 au 31 mars 2028, encadre l'attribution des aides financières selon les priorités de la MRC. Pour cette période, la MRC reçoit 865122 \$ pour le volet 3 — Vitalisation.

Le volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR) vise à soutenir les initiatives locales qui contribuent à la revitalisation et à l'attractivité durable des milieux présentant des défis particuliers de développement.

Il permet à la MRC des Chenaux d'appuyer des projets porteurs favorisant la diversification économique et sociale, la mobilisation du milieu et l'amélioration de la qualité de vie dans les municipalités suivantes : Sainte-Anne-de-la-Pérade, Saint-Prosper-de-Champlain, Saint-Stanislas et Saint-Narcisse.

Dans le cadre du volet 3, seules les municipalités ciblées sont autorisées à déposer un projet. Celles-ci peuvent toutefois collaborer avec des partenaires du milieu (OBNL, coopératives, entreprises locales) à titre de partenaires de réalisation, sans que ces derniers puissent être bénéficiaires directs de l'aide financière.

Les projets soutenus doivent répondre à des besoins identifiés localement et s'inscrire dans les orientations du *Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire* adopté par la MRC. Ils doivent également respecter les principes du développement durable, en conciliant les dimensions économiques, sociales, culturelles et environnementales du développement territorial.

MODALITÉS DE DÉPÔT DES PROJETS

La MRC des Chenaux reçoit les demandes de soutien financier en continu.

Les promoteurs doivent déposer une demande complète, au minimum deux mois avant le début prévu du projet, afin de permettre son analyse et sa présentation au Comité vitalité du territoire (CVT).

Section 1 — Identification du promoteur

Nom de l'organisme :
Nom de la personne-ressource :
Fonction :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :
Type d'organisme : ☐ Organisme municipal ☐ Municipalité ☐ Organisme à but non lucratif

Section 2 — Description du projet

Domaine d'intervention du projet ☐ Animation et mobilisation du milieu ☐ Consolidation des services de proximité ☐ Aménagements urbains et espaces verts ☐ Création ou bonification d'espaces de vie collectifs.	
Titre du projet : Date de début :	Date de fin :
Description du projet (origine, problématique, objectif visé, clientèle cible, etc.) :	

Retombées anticipées sur la qualité de vie et la cohésion sociale :

Impact structurant pour le milieu :

Section 3 — Échéancier de réalisation du projet

Section 4 — Budget prévisionnel

Coûts		Financement*		Confirmé
Ressources humaines	\$	Mise de fonds 10% en argent	\$	
Honoraires professionnels	\$	Subvention provinciale	\$	
Achat d'équipement	\$	Subvention fédérale	\$	
Location d'équipement	\$	Revenus	\$	
Promotion	\$	Dons	\$	
Autres (précisez)		Autres sources (précisez) :		
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
Total	\$	Total	\$	

* Indiquer s'il s'agit de bien et service ou d'argent.
Le total des coûts doit être égal au total du financement.

Section 5 — Documents d'accompagnement

Toute demande effectuée aux Projets de vitalisation du territoire doit être accompagnée des documents suivants :

- ☐ Résolution du conseil municipal précisant la mise de fonds et autorisant une personne à agir à titre de répondant officiel dans le dossier et à signer le protocole;
- ☐ Résolution des partenaires, s'il s'agit d'un projet concerté;
- ☐ Tout document pertinent pour l'analyse du dossier (soumission, permis, preuves de financement, etc.)

Je soussigné certifie que ces renseignements sont exacts.

Signature de la personne autorisée

Date

Faire parvenir la demande à :

MRC des Chenaux

630, Principale, St-Luc-de-Vincennes, Québec, G0X 3K0.

a/s Élyse Marchand

Coordonnatrice du service de développement du territoire

territoire@mrcdeschenaux.ca, tél. : (819) 840-0704, poste 2223

Il est possible de faire parvenir une demande en format électronique, si elle comporte une signature.